

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il s'agit maintenant de savoir si l'on va réparer la brèche que Hitler a ouverte dans le front des alliés ou si celle-ci, restant définitive, ira s'élargissant.

Le 16 mars, les Anglais protestèrent officiellement contre la violation militaire du traité de Versailles dont le gouvernement allemand venait de se rendre coupable. Le 19 juin, ils annulèrent eux-mêmes, de concert avec les Allemands, toutes les stipulations navales dudit traité.

Depuis la guerre, les Anglais n'ont cessé de se poser en champions de la Société des Nations dans laquelle ils voyaient le seul salut possible de l'Europe et la plus solide sauvegarde de la paix. Et c'est eux, malgré les avis de la France et de l'Italie, qui viennent de réduire ce pacte sacré à l'état de simple chiffon de papier.

Par le traité de Versailles, dont tout le monde sait que la partie navale est l'œuvre de l'Amirauté britannique, l'Allemagne était ramenée à une force maritime négligeable. Elle n'avait droit qu'à six petits cuirassés, à six croiseurs légers, à douze destroyers, à douze torpilleurs et à aucun sous-marin. D'après l'accord que le gouvernement anglais vient de signer à Londres et qu'il aurait voulu nous faire avaliser, l'Allemagne est autorisée à construire une flotte égale à 35 0/0 de la flotte britannique dans toutes les catégories.

Ce consentement a été accordé sans consultation préalable de la France. Il consacre et légitime une formidable augmentation de la puissance allemande. Pour s'en excuser l'Angleterre invoque son désir de limiter la surenchère navale... Mais si c'est ça que les Anglais appellent une limitation, on se demande ce que pourrait bien être une augmentation!

Quand on se rappelle leur fureur pendant et après la guerre contre les « pirates teutons » et ce qu'il a fallu pour l'apaiser! Quand on pense qu'à la suite de l'armistice, il ne leur a pas suffi d'annuler par traité la flotte de guerre allemande, qu'il a fallu la leur livrer tout entière et qu'ils n'ont pas été satisfaits tant qu'ils ne l'ont pas eu coulé de leurs propres mains au fond de la rade de Scapa-Flow, on se rend mieux compte de l'énormité de ce qu'ils viennent de faire.

Cet accord naval pourrait bien être un tournant de la politique européenne!... Quo vadis, Britannia?

Pour plaider cette cause, le gouvernement britannique avait délégué à Paris et à Rome le plus séduisant de ses ministres et celui qui n'a pris aucune part à l'accord en question. La grande sympathie personnelle qu'inspire M. Eden n'a pas pu tout de même transformer en présent agréable à la France la violation par l'Angleterre des engagements qui la liaient à nous.

Elle s'est laissée entraîner à cet acte de faiblesse par la croyance qu'elle se garantit de la sorte contre la concurrence navale de l'Allemagne et qu'elle s'assure la tranquille souveraineté des mers. Elle s'est laissée séduire par cette marge de supériorité que son ancienne rivale s'engage à respecter et cette heureuse perspective lui a fait sacrifier sans hésitation ses alliés de la guerre et ses associés de Stressa...

Mais l'égoïsme, qui n'est jamais une bonne action, n'est pas toujours une bonne affaire! Nous persistons à croire que même de son point de vue l'Angleterre s'est lourdement trompée. Comme elle l'a fait chaque fois qu'elle a oublié depuis la guerre qu'en face de l'Allemagne nos intérêts sont solidaires. Pour l'instant, Hitler, heureux d'avoir ouvert cette brèche dans le front des alliés, se fera aussi doux et aussi conciliant que possible avec ceux qu'il a détachés de nous... Pour rendre cette faute irréparable, il suffirait maintenant de rendre cette brèche définitive.

Nous devons souhaiter que l'Angleterre se reprenne à temps et, comprenant son erreur, s'efforce d'en empêcher les conséquences. « En con- » tribuant, écrit notre confrère Pierre Bernus, à renforcer à l'intérieur l'autorité du Führer et à l'extérieur le prestige de l'Allemagne, l'Angleterre commet la plus lour-

de faute, qui, si elle y persévérât, « deviendrait un véritable crime » contre la paix. Son erreur d'avant 1914 ne serait rien en comparaison de celle dont elle se rendrait coupable en favorisant la tactique de Hitler. Cela, il ne faut pas se lasser de le dire sans rien ménager à un peuple qui, voulant la paix, « fait exactement le contraire de ce qu'il faut pour la conserver. La vérité finira par être entendue et comprise. »

Or, cette vérité trop évidente c'est que dans la voie où il est entré le pacifisme anglais est en train de nous préparer la guerre! Et à cette première erreur il en ajoute une seconde : celle de croire qu'il pourrait regarder les autres se battre!

L'entrevue Eden-Laval n'aura rien appris de nouveau; sinon que l'Angleterre est un peu effarée des conséquences générales que Hitler essaye de tirer de son succès naval. L'opinion allemande y voit le commencement de la fin de l'entente franco-anglaise.

Pour dissiper cette impression, le délégué britannique a mis beaucoup d'insistance dans ses affirmations que son gouvernement et son pays veulent maintenir au contraire la plus étroite collaboration entre la France et l'Angleterre. Tout le monde chez nous ne demande qu'à le croire... et à le voir.

Un bon moyen de « maintenir » cette collaboration serait d'abord de la pratiquer. La collaboration implique l'entente concertée dans l'action et c'est tout justement le contraire de ce que vient de faire l'Angleterre en nous mettant en face d'un fait accompli.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Magistrat célèbre

Sir Horace Avory, qui vient de mourir, était un juge fameux en Grande-Bretagne. Grande dignité de vie et d'une terrible rigueur. Il était surnommé « le juge qui pend ».

Il méritait ce titre sinistre, non point par sa dureté de cœur, car nul n'était plus tendre dans la vie privée, que par l'implacable conception qu'il avait de ses devoirs envers la société et les honnêtes gens :

« Les honnêtes gens ne sont en sûreté que lorsque les bandits n'y sont plus! disaient-ils volontiers. »

Cette rigidité ne l'empêchait pas d'avoir fort clair dans certaines vertus apparentes et il exprima plus d'une fois, dans ses jugements, le regret de ne pas pouvoir poursuivre, par une faute de telle ou telle loi, une erreur de telle ou telle procédure, quelque témoin qui lui paraissait tout aussi coupable, devant la vraie justice, que l'accusé. Il disait encore :

« Il y a des criminels par occasion, il y a des gens honnêtes par manque d'occasion. »

S'il était sans pitié pour les premiers, il était sans indulgence pour les seconds.

De tous les incidents d'audience dont il avait eu à connaître, celui qui l'avait le plus fortement impressionné s'était déroulé pendant le procès du dépeceur Patrick Mahon, assassin de sa jeune maîtresse. Quand Mahon était en train, dans sa chambre, de scier et découper la malheureuse victime, un orage violent roulait sur Londres. Soudain un éclair formidable illumina la petite pièce, suivit d'un effrayant coup de tonnerre. Patrick Mahon, instinctivement, s'était arrêté et, de ses doigts ensanglantés, s'était signé, avant de reprendre son œuvre besogne.

Devant la cour, le jeune assassin niait désespérément et les efforts de l'accusation ne parvenaient pas à lui faire abandonner ce système de défense. Les plus graves présomptions, pourtant, l'accablaient; la conviction intime des juges était faite, mais il manquait toujours, ou l'aveu.

Peut-être Mahon eût-il sauvé sa vie si, vers le soir, à la fin de l'interrogatoire, de lourds nuages n'avaient couvert le ciel de Londres, faisant presque la nuit dans la salle du tribunal, et, brutalement, un éclair aussi brutal qu'attendu, accompagné d'un extraordinaire tonnerre, fit sursauter juges, avocats, public et accusé. Devant Patrick Mahon, une jeune femme, au premier rang des curieux, livide de peur, fit un rapide signe de croix. Mahon s'écroula, en pleurs, sur son banc :

« C'est moi! oui, c'est moi! Je dirai tout! »

Informations

Pour réaliser des économies!

M. Régnier, ministre des finances, a reçu successivement MM. Fabry, ministre de la guerre; Bertrand, ministre de la marine marchande, et Mandel, ministre des P.T.T.

Le ministre des finances a examiné avec ses collègues les budgets de leurs départements ministériels respectifs.

Chaque ministre répondant aux suggestions du président du Conseil, sous l'impulsion du ministre des finances, les conférences de directeurs se succèdent journellement et passent au crible tous les crédits qui leur sont alloués avant qu'ils ne soient soumis par le budget prochain à M. Marcel Régnier.

Par ailleurs, un énorme travail de simplification de la législation est sur le chantier, qui, s'il ne suffit pas à redonner l'équilibre du budget, en prépare tout au moins le prochain retour.

La clause compromissoire

La Commission sénatoriale du commerce vient d'adopter, sur le rapport de M. Caillier, une proposition de loi déjà adoptée par la Chambre de M. L.-L. Dreyfus relative à la clause compromissoire.

Cette proposition est destinée à mettre fin à la carence de l'une des deux parties, qui, ayant — en matières commerciales — accepté la clause compromissoire, refuserait de l'exécuter. Cette clause deviendrait, en effet, obligatoire.

Les 40 heures dans les mines

La Commission des 40 heures de la Conférence du travail a adopté aujourd'hui le rapport de sa sous-commission des mines de charbon qui conclut au vote d'une convention appliquant le principe des 40 heures à cette industrie.

Un nouveau traité naval

Le « Sunday Express » croit savoir que le gouvernement britannique adressera, très prochainement, des invitations à la France, au Japon, aux Etats-Unis, à la Russie et à l'Italie de se faire représenter à une conférence navale au cours de laquelle serait discutée la question de l'élaboration d'un nouveau traité destiné à remplacer les traités de Washington et de Londres, lorsque ces derniers arriveront à expiration.

Selon le journal dominical anglais, le gouvernement britannique serait désireux que cette conférence navale se réunisse au plus tard dans le courant de l'automne prochain.

Après l'accord naval anglo-allemand

M. J. von Ribbentrop, chef de la délégation navale allemande, accompagné de l'amiral Schuster et de autres délégués, a quitté l'aérodrome de Crocydon dimanche à 11 h. 30.

L'avion à bord duquel ils ont pris passage se dirige sur Hambourg via Amsterdam.

L'ambassadeur d'Allemagne et l'attaché de l'air étaient venus saluer l'envoyé extraordinaire du Reichsführer.

La délégation allemande est arrivée dimanche, à 14 h. 30, en avion, à Hambourg.

De là, M. von Ribbentrop s'est rendu à Berlin. Il a rendu compte de sa mission au Führer chancelier.

L'Italie et son armée de l'air

Les cadres de l'armée de l'air seront augmentés à partir du 1^{er} juillet de cinq cents unités, comprenant des pilotes, des spécialistes, des ingénieurs du génie, des commissaires, etc.

Le conflit italo-éthiopien

Au cours d'une interview, l'empereur Haïlé Sélassié a déclaré :

« Nous ne pouvons croire que la S.D.N. ne réussira pas à régler le différend avec l'Italie. Nous n'avons jusqu'ici ni mobilisé, ni concentré des troupes, et les prétextes de la mobilisation italienne sont inexistantes. Nous nous sommes constamment efforcés de créer une atmosphère favorable à un règlement. »

Mais si ce règlement est longtemps retardé et si l'accroissement des armements italiens dans les colonies voisines est ainsi facilité, nous serons forcés de nous préparer à défendre notre territoire. »

73 fonctionnaires arrêtés

Selon un communiqué du ministère public suprême de l'U.R.S.S., les autorités soviétiques ont saisi dernièrement 9.200.000 roubles de billets émis par des autorités et organisations non qualifiées pour le faire, et qui constituent en réalité de la fausse monnaie.

Selon une estimation officielle, la

La foudre, la nuit, le signe de croix... la tragique soirée du dépeceur lui étaient redvenues trop présents pour qu'il pût maîtriser plus longtemps ses nerfs. Il avoua tout, en effet, dans un élan, comme s'il avait été passionnément heureux de livrer son secret, et de tendre le col vers le naufrage coulant!

quantité de billets dont l'émission n'a pas été autorisée et mis en circulation représente un montant de 100 millions de roubles, et la Sibérie en est littéralement submergée.

73 fonctionnaires, jugés responsables de cet état de choses, ont été arrêtés.

Angleterre et Irlande

Des négociations pour l'établissement entre l'Angleterre et l'Irlande d'une paix complète et durable, fondée sur l'abandon des idées républicaines de M. de Valera, seraient poursuivies secrètement depuis quelques mois par des personnalités influentes de Grande-Bretagne et de l'Etat libre, et seraient sur le point d'aboutir à un accord sur une formule constituant la base de départ de négociations officielles.

EN PEU DE MOTS...

— M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., a décidé d'émettre un timbre de 0 fr. 50, avec surcharge de 1 franc au profit des travailleurs intellectuels en chômage.

— Un violent incendie a éclaté dans la ville de Lahore (Indes). 300 maisons ont été la proie des flammes.

— Des élections pour élire 6 conseillers municipaux ont eu lieu, dimanche, à Dax. Sur 4.682 inscrits, 2.676 Dacquois ont voté.

— Lundi s'est ouvert le 8^e Congrès de la Chambre de commerce internationale auquel participent plus de 1.000 délégués de tous les pays d'Europe, d'Amérique, de la Chine, du Japon, de l'Australie et des Indes britanniques.

— L'hydravion français « la Croix du Sud » a battu un record mondial. Parti samedi matin, à 8 h. 26, de Cherbourg, il a amerri à la frontière du Sénégal dimanche, à 14 h. 10, accomplissant 4.280 kilomètres.

NOS ÉCHOS

Autour d'un congrès.

Les socialistes de la nuance bolcheviste n'ont pas été peu surpris, en arrivant à Mulhouse, de voir si peu de drapeaux rouges et tant de drapeaux tricolores.

C'est, leur dit M. Grumbach, qui est Alsacien, c'est qu'ici, les socialistes sont patriotes...

Les bolchevissais baissèrent le nez...

Il s'agissait de savoir par quels moyens le parti pourrait prendre le pouvoir.

— Par la force! dit M. Zyromsky.

— Par le bulletin de vote! riposta M. Vincent Auriol.

MM. Léon Blum et Paul Faure appuyèrent de toutes leurs forces la motion de M. Vincent Auriol, qui fut adoptée.

Grâce à cette motion, dit M. Zyromsky, le parti socialiste devient un parti révolutionnaire à retardement.

Quelques-uns des communistes exclus du parti moscovitaire, qui se sont inscrits au parti communiste et y mènent, dans le Congrès, un bruit d'enfer, s'étaient réunis dans un excellent restaurant, où ils dégustaient un dîner de choix.

M. Grumbach, qui les aperçut, s'approcha d'eux et leur demanda ironiquement :

— C'est vous, les damnés de la faim ?

— On nous a dit que tu étais bonapartiste? demanda un socialiste mulhousien à M. Graziani.

— Oh! fit celui-ci, je ne le suis que quand je vais en Corse...

Plusieurs Congressistes se plaignaient des insultes que les Communistes prodiguent au parti.

— Oh! fit M. Léon Blum, il ne faut pas s'en offusquer. Ces insultes ne sont pas personnelles. Ce sont des... affronts communs...

Des pêcheurs fameux.

Octave Feuillet, le populaire auteur du Roman d'un Jeune Homme pauvre, était de ces derniers. Tous les dimanches, il partait, la ligne à la main, passer la journée sur les bords d'un petit ruisseau qui baignait sa propriété de Bralins et là, confortablement installé sur un pliant, bien à l'ombre, le bouchon traînant mollement au fil de l'eau, il... rêvait.

Un paysan, un après-midi, l'interpella complaisamment :

— Monsieur Octave, vous devriez rentrer un peu plus haut... Ici il n'y a rien... mais deux cents mètres avant le moulin, c'est plein de truites... Hein! monsieur Octave, des truites!

— Merci, mon ami, merci, répondit Octave Feuillet. Mais elles me gênaient!

Aristide Briand, au contraire, avait véritablement une âme de pêcheur. Il méprisait les pêches trop faciles, celles qu'on fait devant des étangs empois-

QUESTIONS DU JOUR.

L'ÂME ALLEMANDE

A mesure que l'hittérisme s'enracine dans le peuple allemand, celui-ci se définit mieux et fait mieux comprendre en quoi il diffère des autres peuples. Il se croit d'ailleurs au-dessus d'eux et il en arrive à considérer la différence de races comme une différence de genres et d'espèces. Il y a dans la nature les insectes, les oiseaux, les poissons, les animaux; il y a, au-dessus de tout cela, les hommes et il y a au-dessus des humains, l'Allemand.

Le Congrès de la Ligue pour le germanisme à l'étranger, qui vient de se réunir à Königsberg, en Prusse orientale, nous montre d'autres particularités de la mentalité allemande. Ce Congrès était placé sous le signe de Memel, ville allemande fondée par les chevaliers porte-glaives au XIII^e siècle.

Et voici une proclamation affichée dans toute la ville, sur d'immenses placards, qui donne à ce Congrès tout son sens :

« Nous sommes un peuple de cent millions d'âmes. L'Allemagne n'est pas seulement l'Etat qui s'appelle empire allemand, elle comprend tout territoire sur lequel habitent des Allemands, tout territoire où l'on parle allemand et l'on pense allemand. Elle comprend des compatriotes allemands, citoyens d'Etats étrangers.

« Y a-t-il une nation tchécoslovaque, une nation yougoslave, une nation hongroise? Non. Seuls existent des Etats portant ces noms, dans lesquels vivent des membres des peuples tchèque, slovène, slovaque, croate, magyar, et aussi du peuple allemand.

« Mérens (Haut-Adige, Italie) et Memel (Lithuanie) sont des villes allemandes. L'Allemand de l'étranger n'est pas un étranger. On respire allemand même si un passeport étranger vous a été délivré. C'est le sang, la race et la langue qui font qu'on est membre d'une nation. »

Ce texte est caractéristique de l'âme allemande, qui ne peut pas souffrir l'âme juive et qui pourtant lui ressemble en bien des points. Comme le Juif, l'Allemand ne se mélange pas et quelle que soit la nationalité que les circonstances lui imposent, il reste allemand et là où il se trouve, là est la patrie allemande.

Comme des dizaines de millions d'Allemands vivent en dehors des frontières de Reich, on voit à quelles fins tend une telle mentalité.

La France est une nation complètement fermée et dont les frontières limitent d'une façon définitive l'étendue. La France n'a aucune visée de conquête; elle a achevé depuis longtemps son développement et sa seule ambition a été, depuis 1871, de voir réunies à la mère-patrie les provinces qui lui avaient été enlevées par la défaite. Aujourd'hui que cette réunion, tant désirée est chose faite, la France ne poursuit aucun rêve d'expansion territoriale. Son destin s'est ac-

L.-D. ARNOTTO.

quait amèrement à un très jeune ouvrier qui lui disait ses espoirs « en une prochaine Révolution qui mettrait plus de justice et de bonheur dans ce monde » :

« Les révolutions d'autrefois, fit Allemande, étaient faites pour conquérir des droits. Les révolutions de demain seront faites pour assouvir des besoins. Je ne souhaite pas d'en être. »

Le même.

Un congressiste de Colmar demanda ingénument à M. Léon Blum :

« Ce Laval qui est président du Conseil, c'est le même que celui qui était socialiste ? »

— Hélas! fit le député de Narbonne, c'est le même.

Alors le Colmarien, plein d'admiration :

— On fait bien son chemin, dans notre parti!...

LE LISIUR.

Chronique du Lot

Chambre d'Agriculture Cour d'Assises du Lot

Réunion du 25 mai 1935. — En ouvrant la séance, M. Calmels, Président, sculguine devant M. le Préfet, les causes principales du malaise agricole qui, s'il continuait, pourrait être générateur de ruines : l'exagération du prix de tout ce que nous achetons, le suralévement des intermédiaires, le coût scandaleux de l'électricité, les prix ridiculement bas de tout ce que nous vendons, vin, viande, lait, œufs, légumes, le luxe des lois sociales. Il rappelle ensuite les travaux de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture. Il indique que par suite de la médiocrité du budget de l'Office Agricole, la Chambre d'Agriculture va prendre la place dans l'organisation agricole du département et qu'elle s'efforcera de travailler de son mieux et de toutes ses forces à la solution du malaise qui nous préoccupe tant.

La Chambre d'Agriculture a adopté les vœux suivants :

Vœu relatif à la réduction des droits de circulation des vins, à la prolongation et à l'aménagement des frais de transport pour les vins.

« Considérant :
« que les droits de circulation sur les vins, 12 fois plus élevés qu'avant guerre, atteignent bientôt la valeur de la marchandise,
« que la réduction saisonnière des frais de transport qui devait protéger la production nationale a été également profitable aux vins étrangers,
« émet le vœu :

« 1° que la totalité des frais de circulation soit proportionnée aux prix de vente actuels,
« 2° que la réduction des tarifs de transport soit prolongée jusqu'à la fin août et ne soit pas applicable aux vins arrivant en France par les ports de mer ou les gares frontalières. »

Rapport sur le rétablissement temporaire de la liberté de vinage à la cuve.

L'application même rigoureuse de la loi du 24 décembre 1934 laissera subsister un excédent très important de vin de consommation courante, excédent qui écrasera, de façon catastrophique, non seulement les cours de la récolte 1934, mais aussi les cours des vins des récoltes futures.

Un des moyens propres à éviter l'effondrement des cours de vin et à assainir dans une certaine mesure le marché consiste à permettre aux viticulteurs qui, après avoir satisfait aux obligations de la loi, ne pourront pas vendre leur vin, de le distiller avec facilité d'employer l'alcool provenant de cette distillation à l'amélioration de leurs récoltes futures par le vinage en franchise à la cuve, sous le contrôle de la Régie.

Vœu relatif au maintien des articles 6, et 9 de la loi du 24 décembre 1934.

La Chambre d'Agriculture est saisie d'un vœu de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne demandant la suppression des articles 6 et 9 de la loi du 24 décembre 1934 qui a entraîné la prohibition des cépages Noah, Othello, Clinton, Herbenont, Jacques, Isabelle.

« La Chambre d'Agriculture du Lot, « considérant que le développement des plantations de certains mauvais cépages et de la recherche quantitative plutôt que qualitative de la production vinicole de certaines régions, est une cause principale de la mévente du vin, « déclare ne pas faire sien le vœu de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne précité. »

Vœu relatif à l'augmentation de la quantité de blé exonérée de la taxe à la production pour l'échange des blés contre du pain.

« La Chambre d'Agriculture du Lot, « considérant que le pain rentre dans une grande proportion dans l'alimentation des populations agricoles et que la quantité de 300 kg. exonérée de la taxe à la production pour l'échange du blé contre le pain est insuffisante,
« émet le vœu :

« que la quantité de blé exonérée de la taxe à la production pour l'échange de blé contre le pain soit fixée à 350 kilogrammes. »

Vœu relatif au relèvement des primes aux naisseurs de chevaux achetés par l'armée.

« La Chambre d'Agriculture du Lot, « considérant que les primes aux naisseurs de chevaux achetés par l'armée proviennent de fonds du P.M., « qu'elles ont été abaissées de 600 à 300 francs,
« que cette réduction ne permet pas la production du cheval d'armes amélioré,
« émet le vœu :

« que les primes aux naisseurs de chevaux achetés pour l'armée soient ramenées au taux de 600 francs. »

Vœu relatif à la production du tabac en vue de la fabrication de la nicotine et à l'amélioration des méthodes de vente de la nicotine.

« La Chambre d'Agriculture, après avoir pris connaissance du rapport de M. Condere relatif à la culture du tabac en vue de la production de la nicotine, « émet le vœu :

« 1° que l'Administration étudie la réalisation de la culture du tabac Nijkerk en vue de la fabrication de la nicotine dans certaines conditions ;
« droits protecteurs à l'importation de la nicotine, culture économique par grande densité de plantation, livraison en vrac, contingent accordé aux colonies en contre partie d'autres avantages, relèvement du prix de vente de la nicotine,
« 2° que les bureaux de tabac et recettes buralistes soient tenus d'avoir à la disposition de leur clientèle de la nicotine en constituant obligatoirement des dépôts dans tous les magasins,
« 3° que des affiches publicitaires soient apposées dans chacun de ses magasins pour attirer l'attention du public sur les usages de la nicotine, son prix et les moyens de se la procurer,
« 4° que l'Administration vulgarise la préparation de la nicotine titrée à 250 grammes par litre et livrée en flacons d'un quart de litre pour faciliter l'utilisation par les petits consommateurs. »

Audience du 24 juin 1935

Homicide volontaire

La session des assises du Lot s'est ouverte lundi, 24 juin, à midi, sous la présidence de M. Cambon, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu et Delrieu.

Deux affaires sont appelées devant le jury au cours de cette session.

La première affaire est celle du sieur Gaston Pradié, 55 ans, propriétaire à Bédour, inculpé d'homicide volontaire.

M. Oriol, Procureur de la République, soutient l'accusation. M' Faugère est mis au banc de la défense.

La Cour procède à l'appel des jurés puis au tirage du jury qui doit siéger dans cette affaire.

Le jury constitué, il est procédé à l'appel des témoins. Puis M. Magné, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

Le mas de Grouillé appartient par indivis à Pradié Gaston, âgé de 55 ans, et à son frère aîné, Pradié Jean, qui n'a qu'un an de plus que lui.

Pradié Gaston, qui est célibataire et infirme, y vivait avec son frère et la famille de ce dernier, composée de sa femme née Fabre Léa, âgée de 48 ans, de son fils, Pradié Gabriel-Laurent, âgé de 23 ans, et de sa fille mineure, Pradié Céline-Marie, qui n'a que 15 ans et demi.

L'harmonie la plus parfaite aurait toujours régné dans la famille, si Gabriel Pradié avait observé envers les siens une attitude correcte.

Malheureusement ce jeune homme depuis l'âge de 16 ans avait eu vis-à-vis de sa famille une conduite des plus blâmables. Il avait à maintes reprises frappé son père et avait même essayé de l'étrangler.

En 1931, la gendarmerie avait dû intervenir, à la suite de menaces de mort qu'il avait proférées contre ses parents et de voies de fait commises sur la personne d'un sieur Gauthier.

De crainte de poursuites judiciaires, Gabriel Pradié avait consenti à contracter un engagement dans l'armée à Montpellier, en septembre 1931.

A son retour du régiment, il se montra aussi indiscipliné qu'avant, se livrant presque journellement à la boisson et la plupart du temps refusant d'aider ses parents dans les travaux de la ferme.

Tous les voisins étaient unanimes à déclarer que ces incidents auraient une fin tragique.

Ce pronostic n'était malheureusement que trop vrai.

Effectivement, le mercredi 3 avril 1935, vers 10 heures, alors que Pradié Gaston se trouvait seul dans la basse-cour de la maison du Mas de Grouillé, s'apprêtant à donner à manger aux brebis, son neveu Gabriel survint à cet instant et lui adressa à brûle-pourpoint, sans discussion préalable les paroles suivantes :

« Il y a une corde à la voiture à quatre roues, je vais la prendre et d'ici la fin de la journée, je m'en servirai pour vous étouffer. »

Pradié Gaston ne lui répondit pas et continua à se diriger vers la bergerie, portant sur ses épaules, enveloppé dans une toile, le foin destiné aux animaux.

Au moment où il allait y pénétrer, il vit venir vers lui son neveu, tenant en main une corde.

Pris de peur, il laissa sur place son chargement et rentra dans la maison où se trouvaient sa belle-sœur et sa nièce auxquelles il fit part de l'incident qui venait de se produire. Mme Jean Pradié l'invita à ne pas rester seul. Gaston Pradié suivit son conseil et se rendit auprès de son frère qui travaillait dans une vigne sise à 150 mètres de la maison.

Une demi-heure après environ, sa belle-sœur et sa nièce le rejoignirent et se mirent comme eux à faire des fagots de sarments.

Au cours du travail, Pradié qui parlait de son neveu tint à son sujet les propos suivants : « Il nous tuera tous ou alors il faudra que lui y passe, nous sommes dans une situation critique. Eh bien ! tant pis, il m'a menacé et s'il revient sur moi, je me sacrifierai et je le descendrai, avant qu'il nous descende tous les quatre. »

Après avoir terminé leur travail dans la vigne, les époux Jean Pradié, leur fille Hélène et Pradié Gaston regagnèrent leur demeure pour le repas de midi.

Gabriel Pradié, qu'ils trouvèrent assis près du feu, lisant un journal, refusa de prendre place à table avec eux, bien que son couvert fût mis, et ne commença son repas que lorsqu'ils eurent fini le leur.

Ils quittèrent ensuite la maison pour se livrer respectivement à des occupations diverses. Jean Pradié fit sortir les brebis pour les faire pâturer dans un champ voisin. Gaston Pradié suivit sa belle-sœur et sa nièce qui étaient allées retourner le linge de la lessive qui se trouvait près de la maison.

Au moment où ils achevaient ce travail, ils aperçurent Gabriel Pradié qui descendait les escaliers de la maison pour se rendre vers l'endroit où était son père.

Mme Jean Pradié, accompagnée de sa fille alla rejoindre son mari de peur de quelque incident.

Quant à Gaston Pradié, il regagna la maison et se posta derrière les vitres de la fenêtre donnant dans la direction du champ où se trouvait son frère.

M. le Procureur proteste contre cette « apologie du crime » et invite le Greffier à prendre note de cette déclaration.

L'audience est suspendue à 6 h. 10. Elle est reprise à 6 h. 1/2. M. Oriol, Procureur de la République, prononce son réquisitoire.

Il s'attache à démontrer que Gabriel n'était pas le mauvais garçon qu'on disait. Dans tous les cas, s'il a frappé, il n'a jamais fait de blessures.

Peu après, il vit son neveu qui sortait de l'étable à boeufs et qui, d'un pas rapide, se dirigeait vers lui. Aussitôt Pradié Gaston s'empara de son fusil, déposé dans la chambre de sa nièce, contiguë de la cuisine et le chargea de deux cartouches.

Il se plaça ensuite, son arme à la main, à la hauteur du lit, près de la porte d'entrée de la cuisine et attendit l'arrivée de son neveu.

Dès que celui-ci, qui n'avait rien dans ses mains parut sur le seuil de cette porte, il épaula son arme et tira sur lui.

Le coup de feu atteignit du côté droit de la face et du cou et le fit tomber à la renverse sur le haut de l'escalier.

Comme il se relevait en criant : « Au secours ! » Pradié Gaston tira sur lui l'autre cartouche dont la charge atteignit à la nuque.

Pradié Gabriel retomba assis, se tortillant sur lui-même, glissa par son propre poids le long de l'escalier où ses pieds s'arrêtèrent à la seconde marche en bas.

Son oncle qui s'était rapproché de lui, après avoir constaté qu'il respirait très fort et qu'il paraissait souffrir, remonta dans la cuisine, mit une troisième cartouche dans son fusil et lui donna à bout portant le coup de grâce dans l'oreille gauche.

A partir de ce moment, Gabriel Pradié ne manifesta plus aucun signe de vie.

Cette scène de carnage avait eu lieu à la vue du père, de la mère et de la sœur de la victime qui, à ce moment-là se trouvaient près de la bergerie et qui ne s'étaient en rien dérangés.

Entre le deuxième et le troisième coup de feu, la dame Jean Pradié, cependant, quand elle aperçut sur les marches de l'escalier le corps sanglant de son fils, dit simplement à son beau-frère : « Vous avez bien fait. Nous étions trop malheureux. »

Et lorsque l'assassin, après le troisième coup de feu, cria à son frère, qui continuait à garder les brebis dans le voisinage, qu'il avait tué Gabriel, le père de la victime ne répondit rien.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Pradié pleure. Le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé qui répond aux diverses questions par « oui » ou par « non ». Il déclare, toutefois, que son neveu, Gabriel, était très fort et très violent.

« J'avais peur de lui. Mais, ajoute l'accusé, je ne pensais pas arriver là, je regrette mon acte. » Pradié avoue avoir tiré 3 coups de fusil.

Les témoins sont appelés. Le premier est M. le Docteur Bonnafé qui a examiné le cadavre de Gabriel Pradié. Il déclare que le premier coup de fusil était mortel, la carotide ayant été perforée.

M. Audouy, maréchal des logis de gendarmerie à Figeac, a fait l'enquête le jour même du meurtre. Puis on entend les parents de la victime : M. Pradié père, Mme Pradié mère et la jeune Céleste Pradié, sœur de la victime. Tous racontent les scènes de violence, de menaces dont ils étaient victimes de la part de Gabriel qui, à maintes reprises, a menacé sa mère avec un fusil, puis avec un couteau.

Le père déclare avoir été frappé, renversé et piétiné par son fils qui voulait l'étrangler.

La sœur de la victime confirme les déclarations de sa mère et de son père. Elle a assisté à des scènes de violence.

M. Galy a entendu, le jour du drame, deux coups de fusil provenant de la maison de Pradié. Il vit l'accusé qui lui dit : « Pour ma sécurité et celle de ma famille, j'ai tué mon neveu ». On le craignait. Le témoin lui-même avait peur de lui. Aussi, il l'évitait.

A Bédour, l'accusé est très aimé ; et on le lui a prouvé, puisqu'aux élections du 5 mai, bien qu'il fût en prison, il a été réélu conseiller municipal à une grosse majorité.

M. Vaysse, maire de Bédour, raconte une scène de violence de Gabriel, le jour du dépequage. Il voulait frapper le mécanicien de la batteuse et avait déclaré à M. Vaysse : « Bien que tu sois maire, tu y passeras comme les autres. »

Il sait que la famille Pradié était très souvent menacée par Gabriel qui était un garçon dangereux, alcoolique.

L'accusé n'a tiré que pour se défendre. Puis se succèdent 18 témoins à décharge qui, tous, viennent raconter des scènes de violence commises par Gabriel sur ses parents. Certains témoins déclarent avoir été menacés par la victime. Le sentiment public était que Gabriel était dangereux.

La déposition de M. Teysseède provoque une vive sensation dans l'auditoire. « L'accusé, dit-il, les parents de Gabriel ont enduré le martyre pendant 5 ans. J'ai souffert beaucoup. Messieurs, je suis veuf et j'ai 6 enfants. Mais j'estime que les Pradié ont encore souffert davantage. Ils vivaient dans la terreur. Et l'oncle a bien fait de tirer. J'en aurai fait autant à sa place. »

M. le Procureur proteste contre cette « apologie du crime » et invite le Greffier à prendre note de cette déclaration.

L'audience est suspendue à 6 h. 10. Elle est reprise à 6 h. 1/2. M. Oriol, Procureur de la République, prononce son réquisitoire.

Il s'attache à démontrer que Gabriel n'était pas le mauvais garçon qu'on disait. Dans tous les cas, s'il a frappé, il n'a jamais fait de blessures.

Il réclame du jury une condamnation, mais il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes. Il s'élève, toutefois, contre le vote des électeurs de Bédour qui ont réélu l'accusé comme conseiller municipal et qui protestèrent contre son arrestation. Les parents Pradié, déclare M. Oriol, sont les premiers coupables. Puisqu'ils savaient que Gabriel était malade, ils n'avaient qu'à le faire soigner.

M' Faugère, bâtonnier du barreau de Figeac, dans une éloquente plaidoirie qui provoque une vive sensation sur le jury et l'auditoire, dépeint les souffrances qu'ont éprouvées pendant 5 ans l'accusé et la famille Pradié. Gabriel était un surnois, un alcoolique, un violent, un dangereux. Par contre l'accusé est un homme considéré très estimé dans la commune. « La victime, dit-il, n'est pas celui qui est mort. » M' Faugère demande au jury de prononcer l'acquiescement de Gaston Pradié.

Les débats sont clos. M. le Président fait remettre aux jurés les questions auxquelles ils devront répondre. A 8 heures, le jury rentre dans la salle des délibérations.

Le verdict

Il en revient à 9 heures moins le quart et M. Carcenac, président du jury, donne lecture du verdict.

1° L'accusé présent est-il coupable d'avoir donné la mort à Gabriel Pradié ? — Non.

2° L'accusé avait-il tendu un guet-apens à Gabriel Pradié ? — Non.

3° L'accusé a-t-il volontairement porté des coups et fait des blessures à Gabriel Pradié ? — Oui.

4° Les coups portés et les blessures faites sans intention de donner la mort l'ont-ils occasionnée ? — Non.

La Cour et le jury se retirent pour fixer la peine.

A 9 h. 10, la Cour rentre et l'audience est reprise.

Gaston Pradié est condamné à 1 an de prison avec sursis.

L'audience est levée à 9 h. 15.

Audience du 25 juin 1935

Attentats à la pudeur

La deuxième affaire qui est soumise au jury est, plutôt répugnante. Le nommé Jean Janot, électricien à Figeac, 25 ans, est poursuivi pour attentats à la pudeur.

L'audience est ouverte à 9 h. M. Gramé, substitut soutient l'accusation. M' Gisbert est au banc de la défense. Le jury est aussitôt constitué, il est procédé à l'appel des témoins et M. Pécharmant, commis-greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

Le 26 février 1935, M. Bauhil portait plainte au commissaire de police de Figeac, contre Jean Janot pour attentat à la pudeur commis sur la personne de sa fille Alice Bauhil, âgée de moins de 13 ans.

Le même jour, M. Labrunie déposait une plainte identique pour attentat sur sa fille.

Une enquête fut faite par la police. Elle a établi que plusieurs fillettes de moins de 13 ans, avaient été victimes des lubricités de Janot.

Voici les attentats qui lui sont reprochés :

Dans le courant du mois d'avril 1932, à Figeac, sur la jeune Thérèse Azemar.

Dans le mois d'octobre 1932, à Figeac, sur la jeune Alice Bauhil.

Dans le mois de juin 1933 et en octobre 1933, à Figeac, sur la jeune Labrunie Albertine.

Dans le mois de janvier 1935, à Figeac, sur la jeune Suzanne Lardie, 9 ans et en novembre sur la jeune Daynac Yvonne, 10 ans.

Dans le mois d'avril 1934, à Faycelles, sur la jeune Lydie Bahut, âgée de 12 ans.

Dans le mois de juillet 1934, à Faycelles, sur la jeune Renée Cavallé, âgée de 5 ans.

Dans le mois de mai 1934, à Fontenac, sur la jeune Suzette Violettes, âgée de 7 ans.

Le huis-clos

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. Gramé, substitut demande que le huis-clos soit prononcé. Il est ainsi fait.

Caisse de crédits

L'« Officiel » publie la liste des communes ayant sollicité l'aide de la caisse de crédit.

101 communes du Lot ont sollicité cette aide.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Association nationale des grands blessés et des grands mutilés victimes du statut de l'article 11 du Guide-Barème. » Siège transféré à Cahors, maison de vacances, route de Larroque-des-Arcs.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 10 au 15 juin 1935, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 4 femmes.

Interlocuteurs : 11 hommes.

En extra : Néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Les fonds de chômage secourt 2 hommes.

LES JOURNÉES DU QUERCY

Mardi, 18 juin, restaurant Dreher, au cours d'un dîner présidé par M. J.-L. Deloncle, Président au Conseil d'Etat, groupant son Comité actif et son Comité d'honneur qui compren...

d'éminentes personnalités et auquel étaient conviés comme nouveaux membres : MM. André Demaison, Delsol, Ancien Président du Conseil municipal ; Bourdarie, de l'Académie coloniale, cette association dont la présidence d'honneur appartient à M. A. de Monzie, a donné son sceau au très beau programme touristique et régionaliste exposé par le président, M' Calméjane-Course, avocat à la Cour.

Sous le nom de « Journées du Quercy », il comportera des excursions collectives, promenades, conférences, trajets nautiques inédits, en des sites riches d'histoire et de beauté ; dès maintenant, le célèbre spéléologue, Armand Viré, a promis de retracer lui-même à Padirac et à Lacave la découverte de ces merveilles souterraines ; M. le Chanoine Calvet, doyen de l'Institut Catholique, qui fera à Cahors une conférence sur le « Folklore du Quercy », envisage aussi, sur les lieux mêmes, une conférence retraçant l'histoire du pèlerinage médiéval de Rocamadour par une personnalité ecclésiastique qualifiée.

En temps et lieu, en France et à l'Etranger, une large publicité sera réservée aux détails de ce programme et la presse conviée à ses manifestations. D'ores et déjà des renseignements peuvent être demandés sous la rubrique : « Diane du Quercy », Café Dreher, place du Château.

« Hum ! Durant cet été, l'air sera plus que frais : il sera... parfumé. Et comment ! »

Une visite permet de se rendre compte de l'état de cette place. Elle n'est pas seulement encombrée de ferrailles. A côté et sur une grande étendue, on constate la présence de... « bourgeois » qui ne sont pas déposés... d'hier.

Et pourtant ! Le quai Cavagnac est un lieu de promenade, de... rendez-vous, aussi. Alors ? Pourquoi quelques coups de balai n'enlèveraient-ils pas les débris qui s'y trouvent.

Aussi bien, en cette période, dans la journée — et cela, on peut le constater — des touristes empruntent cette avenue pour se rendre, directement au Pont Ventré !

Allons ! la chaleur est arrivée : un petit nettoyage, s.v.p. L'hygiène publique n'y perdrait rien ! Bien au contraire !

L. B.

Fédération de chasse et de pêche du Lot Répression du braconnage

Il nous paraît intéressant, à la veille du Congrès départemental, de rappeler, en quelques lignes, les résultats obtenus par la Fédération en ce qui concerne la répression du braconnage pendant la campagne 1934-1935.

Nous nous sommes essentiellement attachés à combattre les trois grands fléaux de la pêche et de la chasse : le furetage, la chanterelle, la pêche au calal.

Nous avons obtenu des résultats positifs et importants sur ces trois points.

Nous nous félicitons tout d'abord d'avoir à constater que le braconnier est devenu en quelque sorte, aujourd'hui, un objet de réprobation générale dans les campagnes.

Le fureteur, en particulier, ne se risque plus sans de sérieuses inquiétudes, à pratiquer ce genre de chasse contre lequel les propriétaires, conseillers et soutenus par la fédération, s'élèvent de plus en plus énergiquement.

La chasse à la chanterelle a été virtuellement abandonnée en raison des gros risques qu'elle fait courir à ses adeptes.

Les brigades de gendarmerie alertées par nous se montrent de plus en plus sévères contre les propriétaires de chiens errants comme du reste contre le braconnage sous toutes ses formes.

Certaines communes sont parvenues, par une action continue des sociétés, à limiter à quelques unités le nombre de possesseurs de furets.

La pêche au calal a été combattue sans répit et tend à disparaître.

La campagne de presse dont M. Gau, président de la société de pisciculture du Lot, fut l'animateur, a créé un mouvement sérieux d'opinion contre les braconniers de rivière. Des articles répétés, dont il y a lieu de remercier l'auteur, ont fait sentir à chacun la gravité du délit commis par le pêcheur au calal, elle a également eu pour résultat de mettre en action les brigades de gendarmerie et les garde-pêche.

Nous insistons sur l'importance des résultats moraux que nous avons obtenus. C'est une œuvre d'assainissement véritable que nous pouvons être fiers d'avoir menée à bien.

C'est grâce à l'union constante et étroite entre toutes les sociétés, grâce à la bonne volonté de chacun de nos adhérents que nous espérons réduire dans une grande mesure le braconnage dans notre région.

Chasseurs et pêcheurs n'ignorent pas que le repeuplement resterait illusoire si des chasseurs et des pêcheurs sans scrupules détruisaient poisson et gibier avant toute reproduction. Lâcher du gibier est bien, défendre celui qui existe est encore mieux.

Ces considérations, ces résultats font un devoir aux chasseurs et aux pêcheurs d'assister en grand nombre aux travaux du Congrès, le *tréte juin au matin*. Nous demandons l'avis de chacun et aucun concours ne nous est indifférent.

En se rendant à cette réunion, chasseurs et pêcheurs se rendront un compte exact des efforts de la Fédération, ils lui apporteront le plus précieux des encouragements et collaboreront ainsi de la façon la plus efficace au succès de l'œuvre que nous avons entreprise. — R. MARATTECH, Délégué à la Répression du braconnage, Fédération du Lot.

Vieux journaux A VENDRE

S'adresser Bureau Journal

CAHORS

QUELQUES COUPS DE BALAI, S. V. P.

Enfin ! nous sommes arrivés au beau temps. Tant mieux ! Mais le beau temps, en cette période, c'est la grande chaleur. Celle-ci exige une bonne hygiène, ce qui implique quelques bons nettoyages des rues et des places.

Nous avons signalé, ces jours derniers, que la rue des Capucins prolongée, qui aboutit à l'Abattoir, a besoin qu'on enlève les amas de débris qui s'y trouvent. C'est d'autant plus nécessaire que de nombreux enfants habitent ce quartier.

Il y a, également, le quai Cavagnac qui doit être nettoyé, dans la partie qui se trouve sous l'octroi.

Le quai Cavagnac, pendant les soirées d'été, est un lieu de promenade pour les Cadurciens qui aiment à « respirer un air frais. »

Hum ! Durant cet été, l'air sera plus que frais : il sera... parfumé. Et comment !

Une visite permet de se rendre compte de l'état de cette place. Elle n'est pas seulement encombrée de ferrailles. A côté et sur une grande étendue, on constate la présence de... « bourgeois » qui ne sont pas déposés... d'hier.

Et pourtant ! Le quai Cavagnac est un lieu de promenade, de... rendez-vous, aussi. Alors ? Pourquoi quelques coups de balai n'enlèveraient-ils pas les débris qui s'y trouvent.

Aussi bien, en cette période, dans la journée — et cela, on peut le constater — des touristes empruntent cette avenue pour se rendre, directement au Pont Ventré !

Les régates du 23 juin

Les grandes régates organisées par l'Aviron cadurcien ont eu lieu dimanche et ont obtenu un bien vif succès.

Dès 10 heures, une vive animation régnait en ville : les équipes des Sociétés nautiques étaient arrivées en camions automobiles. Vers 11 heures, la fanfare du 10^e Dragons descendit en gare de Cahors et se rendit sur les boulevards, faisant entendre ses plus beaux airs, applaudi sur tout le trajet par un nombreux public, heureux de marquer sa sympathie aux musiciens militaires.

Ils se rendirent au café Tivoli où ils furent reçus par les membres de l'Aviron et donnèrent, jusqu'à midi, un superbe concert.

Vers 2 heures, sur le quai de Regourd, se pressait une grande affluente de promeneurs, ou plutôt de spectateurs qui se rendaient à l'Aviron pour assister aux régates.

Les chaises installées sur les berges de l'Aviron furent occupées rapidement : MM. de Monzie et Jacquier, préfet du Lot, furent reçus par M. Orliac, président, et les régates commencèrent.

Elles furent suivies avec une attention soutenue par les spectateurs parmi lesquels se trouvaient de nombreux amateurs et connaisseurs du noble sport venus de Montauban, Fumel, Libos, Moissac, Grenade, Toulouse, Villemur. Les femmes étaient aussi intéressées que les hommes. De vifs bravos saluèrent l'arrivée des vainqueurs.

Durant les courses, la fanfare du 10^e dragons se fit entendre et fut chaleureusement applaudie.

Voici les résultats des diverses courses :

Challenge du Quercy : 1. Emulation nautique de Toulouse ; 2. U.S. Villemur ; 3. Aviron montalbanais ; 4. Rowing-Club toulousain ; 5. C.N. Grenade ; 6. A. N. Moissac.

Skif toutes catégories : 1. Barrada, R.C. toulousain ; 2. Micas, S.N. bordelaise ; 3. Subervie, R.C. Toulouse ; 4. Midan, Y.C. Cognac ; 5. Faniou, S.N. Bordeaux ; 6. Campistron, de Cahors.

Outrigger quatre rameurs : 1. Emulation nautique de Toulouse ; 2. Aviron agenais ; 3. Aviron cadurcien ; 4. Montauban ; 5. Grenade.

Outrigger quatre rameurs juniors, seniors : 1. Rowing-Club Toulouse (équipe Béane) ; 2. E.N. Toulouse ; 3. Agen ; 4. C.N. Libos ; 5. R.C. Toulouse (équipe Poutau).

LES MYOSOTIS

Gôûter champêtre du 4 juillet. — En récompense du bon travail accompli cette année par les élèves, le Comité Directeur des Myosotis a décidé d'offrir à ces derniers un goûter champêtre, le 4 juillet prochain.

Ce goûter aura lieu au Camp de vacances de Villesèque où les élèves seront transportés par auto-cars par les soins de la Société.

Nul doute que nos petits Myosotis n'emportent de cette après-midi un excellent souvenir auquel s'ajoutera celui de l'exquise hospitalité de Mme et M. Saint-Roux, les si obligeants directeurs du Camp de vacances. — Le Comité.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu mardi soir, 25 juin, en vue du prochain concert sur les Allées Fénelon.

Arrestation mouvementée

Lundi soir, vers 5 h. 3/4, la police a procédé à l'arrestation d'un nommé Defesse, domicilié à Montauban, âgé de 27 ans.

Defesse n'est pas un inconnu pour la police de notre ville qui a eu déjà l'occasion de s'occuper de lui.

Depuis les cambriolages commis à Cahors, Defesse avait été vu à Cahors où il avait trouvé une bonne cachette pour remiser un matériel complet et moderne de cambriolage.

Il le remisait dans les rochers du dépôt de la gare.

Depuis vendredi soir, une surveillance de nuit et de jour avait été établie à cet endroit. Lundi soir, Defesse vint à la cachette, prit les outils et partit. Mais, aussitôt les agents en surveillance l'arrêtèrent. Defesse résista et blessa même l'agent Terret, auquel un repos de 8 jours a été ordonné.

Defesse a été arrêté et écroué. Il nie toutes les accusations portées contre lui.

Defesse était avec un camarade qui s'est enfui. Mais il a été identifié. C'est un nommé Lalleur.

Grave accident

M. Armand Delpach, propriétaire à Gagnac, était occupé à charger du foin, lorsqu'il glissa du haut de la charrette et tomba sur le sol. Une roue de la charrette lui passa sur la jambe droite. Transporté à l'hôpital de Cahors, M. Delpach a dû subir l'amputation de la jambe.

Pouce écrasé

Mme Crispel, employée aux Etablissements Meyrat et Vidal, a eu la main gauche prise dans une presse et le pouce a été écrasé.

Pas de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle à leur bicyclette, procès-verbal a été dressé à MM. Cambon, Loubière, de Frayssinet-le-Gourdonnais ; Mme Meulle, du Moulin de Lamothe.

Les Sports

Eliminatoires du Championnat de France de la Fédération Nationale Bouliste.

Le concours fédéral organisé dimanche dernier fut un vrai succès pour le Comité d'organisation. Il se déroula par un temps superbe et nombreux étaient les joueurs Lotois qui consacraient le repos dominical à leur sport favori.

Dès 10 heures du matin, les 16 quadrettes engagées, entamaient une lutte ardue et opiniâtre qui fut suivie, malgré les Régates organisées par l'Aviron Cadurcien, par une foule sympathique qui ne ménagea pas ses applaudissements.

Les pupilles ont brillé et ont montré à leurs aînés qu'il y avait parmi eux de la graine d'« as ».

Résultats

Première partie : Dédie, Amicale bouliste des Badernes, bat Bazillon, Avenir Cazalais, par 13 à 12. — Chaumouy, Amicale bouliste des Badernes, bat Teysse-dre, Boule Cadurcienne, par 13 à 7. — Tamalet, Amicale bouliste des Badernes, bat Couvreur, Union Bouliste Gourdonnais, par 13 à 9. — Gaillard, Amicale bouliste des Badernes, bat Lagarde R., Boule Cadurcienne, par 13 à 11. — Bô, Amicale bouliste des Badernes, bat Dajeau, Boule Cadurcienne, par 13 à 4. — Calmon E., Boule Cadurcienne, bat Chadebech, Boule Cadurcienne, par 13 à 3. — Sénac, Boule Cadurcienne, bat Calmon M., Amicale bouliste des Badernes, par 13 à 6. — Mercadié, Boule Cadurcienne, bat Faucou, Avenir Cazalais, par 13 à 6. — Deuxième partie : Tamalet, Amicale bouliste des Badernes, bat Chaumouy, Amicale bouliste des Badernes, par 13 à 12. — Bô, Amicale bouliste des Badernes, bat Gaillard, Amicale bouliste des Badernes, par 13 à 8. — Sénac, Boule Cadurcienne, bat Calmon E., Boule Cadurcienne, par 13 à 12. — Mercadié, Boule Cadurcienne, bat Dédie, Amicale bouliste des Badernes, par 13 à 4. — Troisième partie : Mercadié, Boule Cadurcienne, bat Tamalet, Amicale bouliste des Badernes, par 15 à 13. — Sénac, Boule Cadurcienne, bat Bô, Amicale bouliste des Badernes, par 15 à 10. — Finale : Mercadié, Boule Cadurcienne, bat Sénac, Boule Cadurcienne, par 18 à 16.

Classement pour le Fédéral

1. Mercadié, Boule Cadurcienne ; 2. Sénac, Boule Cadurcienne ; 3. Tamalet, Amicale bouliste des Badernes ; 4. Bô, Amicale bouliste des Badernes ; 5. ex æquo, Chaumouy, Amicale bouliste des Badernes et Calmon E., Boule Cadurcienne ; 7. Gaillard, Amicale bouliste des Badernes ; 8. Dédie, Amicale bouliste des Badernes ; 9. Bazillon, Avenir Cazalais ; 10. Lagarde R., Boule Cadurcienne ; 11. Couvreur, Union Bouliste Gourdonnais ; 12. Teysse-dre, Boule Cadurcienne ; 13. ex æquo, Faucou, Avenir Cazalais et Calmon M., Amicale bouliste des Badernes ; 15. Dajeau, Boule Cadurcienne ; 16. Chadebech, Boule Cadurcienne.

Les cinq premières quadrettes sont qualifiées pour participer au Concours Fédéral qui aura lieu le 21 juillet prochain à Decazeville.

Catégorie pupilles : La quadrette Bienvenu, de la Boule Cadurcienne, est qualifiée pour le Fédéral.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montriat

Certificat d'études primaires. — Voici les résultats, par commune et par école, de l'examen du certificat d'études primaires qui a eu lieu à Castelnaud-Montriat, le vendredi 21 juin.

Sur dix-huit candidats inscrits, dix-huit reçus, neuf filles et neuf garçons. Castelnaud : Denègre, école privée ; Maux, Soulagès (mention Bien), école laïque ; section de Lacabrette ; Martel, Fournols ; section de Saint-Aurélien ; Caussidiès (mention Bien) ; Bord (mention Bien) ; Chazarenc, école laïque. Cèzac : Chatin, école laïque.

L'Hospitalet : Manieu, Alméras, école laïque.

Pern : Voysrières, école laïque ; section de Terry ; Labro, école laïque.

Sainte-Aulauze : Dapot, école laïque.

Saint-Paul-Labonnie : Bort, Catusse, école laïque ; section de Saint-Etienne ; Bismes, Bonnet, école laïque.

M. Lacaze, Conseiller général, et M. Mazellé, Conseiller d'arrondissement, ont offert deux magnifiques prix qui ont été attribués à Mlle Caussidiès et à M. Bord, élèves des deux écoles laïques de Saint-Aurélien.

Nous adressons aux lauréats, à leurs maîtres dévoués, auxquels tous ces résultats font honneur, nos bien vives et bien sincères félicitations.

Un banquet a réuni les membres de la Commission d'examen, les maîtres et les maîtres du canton, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire, Galan.

Menu excellent servi par l'hôtel Garigues.

Au champagne, M. Mazellé prononce une allocution vivement applaudie à laquelle répond au nom de l'administration M. l'Inspecteur Galan.

M. Pechméja, ancien directeur de l'école de Castelnaud, associe les anciens maîtres à la défense de l'école laïque.

Le Boulvé

Fête potine. — Dimanche prochain aura lieu la fête potine annuelle du Boulvé. Le Comité n'a rien négligé pour la rendre attrayante. Modern Jazz pour le bal de jour et de nuit. Manège pour amuser les enfants. Brillant feu d'artifice. Concert vocal et instrumental. On nous assure que M. M... charmera l'auditoire en détaillant, avec son brio habituel, les couplets de « Ma Louise ». On l'applaudira sûrement quand il dira :

« Oui, mon plastron
Me dit ton nom,
O ma Louise ! »

Tous au Boulvé le 30 prochain.

Saux

Blés. — Pour le recensement des blés des récoltes 33 et 34, la coopérative de Saux est autorisée à prendre en charge, pour le compte de l'Etat, les quantités de grain existant encore chez les propriétaires.

Dans la journée du 23, tous sont

venus à la mairie faire la déclaration exigée.

Cette association groupe tous les producteurs du plateau. Tous tiennent à se conformer à la loi.

Duravel

Fenaisons. — La température élevée que nous avons depuis une huitaine favorise la rentrée des foins.

Point n'est besoin de les remuer beaucoup pour qu'ils séchent, l'ardeur du soleil les pénètre, même en meules, aussi se préparent-ils bien.

Espérons que la moisson sera également favorisée et que les blés qui sont en général assez beaux pourront être coupés et ramassés dans de bonnes conditions.

La foire. — En raison des travaux pressants, notre foire n'a pas été belle. Néanmoins les forains ont fait assez de ventes, car les ménagères qui avaient apporté leurs produits ont voulu faire profiter les étalages du fruit de leurs transactions.

St-Géry

Le pont. — M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir la lettre ci-dessous, de M. le Ministre de l'Intérieur :

« Monsieur le député
et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt que présenterait la construction d'un pont en pierre sur le Lot, à St-Géry.

« En me rappelant que M. le Préfet du Lot n'avait adressé le dossier de cette affaire fin mai dernier, vous me demandez une approbation aussi promptement que possible.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier technique de ce projet sera soumis au Comité consultatif de la vicinalité lors de sa prochaine séance.

« Veuillez agréer, etc. — Le Ministre de l'Intérieur : signé : PAGANON.

A PARIS

Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDE AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot)

Propriétaire

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Figeac

Bagnac

Service téléphonique. — M. Mandel, ministre des P.T.T. a adressé la lettre suivante à M. de Monzie :

« J'ai le plaisir de vous faire savoir que, selon le désir que vous m'en avez exprimé, j'ai donné des instructions pour que la prolongation du service téléphonique soit organisée de 19 à 21 heures, au bureau de Bagnac (Lot).

« Je suis heureux d'avoir pu vous être agréable en cette circonstance et je vous prie, etc... »

Corn

Conseil municipal. — Réunion du 16 juin 1935. Présidence de M. Bayou, maire.

Etaient présents : MM. Bayou, Beu-laquet, Nadal, Navet Raymond, Quercy, Magot, Labanhie, Réveillac.

Absents : MM. Navet Adrien et Carbonel.

Le Conseil à l'unanimité décide de maintenir la taxe vicinale pour 1936, adopte les propositions des ingénieurs pour le service vicinal, vote le budget additionnel de 1935 et le budget primitif de 1936 ; ce dernier, en déficit, exige le vote de 105 centimes additionnels.

L'Assemblée désigne ensuite les classificateurs pour 1935, les délégués au Syndicat intercommunal d'électrification de Figeac et les membres de la nouvelle Commission communale dite des calamités agricoles.

La séance est levée à midi, après trois heures de travail fructueux accompli dans le calme et l'union.

Espédaillac

Foire. — Nous rappelons que notre prochaine foire aura lieu vendredi, 28 courant.

Il ne sera pas perçu de droits de place.

Succès scolaires. — Les 3 candidats présentés au certificat d'études primaires par notre école de garçons ont été reçus. Ce sont : MM. Jean Cavalé, Pierre Coldefy et Cyprien Delfau. Nos félicitations.

Electricité. — Ont été élus membres délégués du Syndicat intercommunal de Figeac : Titulaires : MM. Lagarrigue, maire et Bahmette Lucien, conseiller municipal ; suppléant : M. Elie Pagès, conseiller municipal.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRAND PRIX UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Série d'accidents. — Réellement, Gourdon est actuellement voué à une série noire pour ses accidents de la route et du travail.

1^o Ces jours derniers, Mme et M. Delort, négociants en fromage, accident d'automobile ;

2^o M. Grafias, négociant en primeurs, accident d'auto, dans le Lot-et-Garonne ;

3^o M. Duluc, menuisier-ébéniste, accident à la raboteuse-mécanique ;

4^o M. Bardy, ferblantier, accident de moto.

Nos vœux pour le prompt rétablissement de tous ces accidentés.

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : une somme importante d'argent, par le jeune Baynal Yves, rue Danglars ; une manivelle d'automobile, par M. Cambonie, facteur intermédiaire, à Maillol, commune de Gourdon.

Objets perdus. — Un portemonnaie contenant une certaine somme, par M. Maury Jean, Labarraque, commune de Gourdon ; un papier d'affaire, par M. Bourdet, notaire à Milhac.

Etat civil du mois de juin 1935.

— Naissances : Jacques-Pierre Meulet, à Frescaty ; René-Michel Massias, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Mariages : Pierre-Louis Julie, menuisier, à Gourdon et Angèle Deviers, à Gourdon ; Henri-Théodore-Etienne Goursac, cultivateur au Roc (Lot), et Laurence-Gabrielle Giquet, à Gourdon ; Pierre-Victor Prat, charpenier-menuisier, à Gourdon, et Marie-Louise Aussel, à Gourdon ; Lucien Clavel, cultivateur, à Gourdon, et Marie-Louise Gouloumès, à Gourdon.

Décès : Edouard Delmas, 60 ans, place de l'Hôpital ; Jean-Joseph Fabre, 27, place de l'Hôpital ; Antoine Simon, cultivateur, 68 ans, à Prouilhac ; Marie-Julie Mercier, épouse Savy, 58 ans, avenue Gambetta ; Célestine-Antoine Garcia, cultivateur, 72 ans, rue Calmon ; Guillaume Rossignol, chef-antennier en retraite, 71 ans, rue St-Romain.

Ganiac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon chez les époux Coldefy de Lascombes, un de nos conseillers municipaux bien connus. C'est leur deuxième enfant. La maman et le bébé se portent bien. Nos félicitations à l'heureux papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

St-Germain-du-Bel-Air

La foire. — Notre foire du 22, à cause des grands travaux de la saison a été peu importante. Quelques transactions sur les bœufs et les moutons. Beaucoup de jardinage vendu à de bons prix.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON

LA CHARTREUSE DU REPOSOIR

par Henry BORDEAUX

de l'Académie Française

L'auteur de la *Peur de vivre* et des *Yeux qui s'ouvrent* demeure le défenseur du foyer et de la grandeur familiale, mais la passion ici joue plus librement, l'accent est plus humain et plus direct. Après la *Maison morte* et *Yamilé sous les cèdres*, ces poignants romans d'amour, voici la *Chartreuse du Reposoir*, conçue avec le même art original et saisissant, mais peut-être plus pathétique encore, parce que les personnages y sont plus mêlés à la parade mondaine, au spectacle brillant de la vie. C'est presque un cas de possession, d'envoûtement. La guerre et l'absence, l'ambition et l'avenir, l'amour même et toute la grâce viennent se briser contre lui. Une femme, Sandrine de Laury, y commet le crime impardonnable : non pas celui qui tue, mais celui qui supprime une force et dégrade une âme. Jean Rambert, appelé aux plus hautes destinées, est frappé au seuil de cette Chartreuse du Reposoir, asile de paix dans la montagne, qui gardera son secret. Parmi les romans d'amour contemporains, il en est peu qui offrent un tel mélange de force et de charme, de poésie et de lucidité.

Un volume in-16 relié. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

René BOULASSIER

— A. & M. Paris —

Columbia University New York

INGÉNIEUR-CONSEIL

77, rue Leblanc, PARIS

Tél. Vaugirard 12-82

DOCUMENTATION

générale et technique

ORGANISATION

TRADUCTIONS TECHNIQUES

Notices, catalogues, etc.

Dépôts de marques et modèles

Brevets français et étrangers

Cabinet fondé en 1923 à New-York et en 1927 à Paris

M. Boulassier offre une consultation gratuite aux abonnés ou lecteurs du « Journal du Lot ».

P.-O.-MIDI

Pour préparer vos vacances il est indispensable de vous munir du LIVRET-GUIDE OFFICIEL du Réseau P.-O.-Midi

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1935 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I, de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II, de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaires des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris (13^e), contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 45.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 55.

Collision de deux trimoteurs

De Panama. — Deux trimoteurs, dont un transportait une troupe d'acteurs, sont entrés en collision à Medellin-Zard. 14 personnes ont été tuées, notamment le célèbre impresario Carlos Gardel et Carlo Stapper, directeur de la ligne aérienne S.A. C.O.

M. Herriot s'est rendu à Oxford

Accompagné de Mme Herriot, M. Edouard Herriot a quitté, ce matin, Paris pour Londres et Oxford où il recevra le diplôme et les insignes de « docteur Honoris Causa », de l'Université d'Oxford.

Accident mortel d'auto

D'Oran. — Près de Mostaganem, une auto a capoté à la suite de l'éclatement d'un pneu. Les deux occupants, les époux Lupion, ont été tués. Leur enfant, âgé de 10 ans, a été légèrement blessé.

Tirage d'obligation

Au tirage de la Ville de Paris 2 0/0 1889, le numéro 40.461 gagne 100.000 francs.

L'Arthritisme : Voilà votre ennemi !

A tous ceux qui éprouvent de cruelles douleurs rhumatismales, nous conseillons de prendre du Gandel. On a écrit des dérivés lithiniques qui composent ce nouveau remède « qu'ils étaient les seuls agents capables d'arrêter la surproduction de l'acide urique ». Grâce à cela, le Gandel, dépurant sans cesse le sang de ceux qui en font usage, calme puissamment la douleur, les maux de reins, douleurs articulaires et névralgies et évite rechutes et complications.

Le Gandel en cachets, vaut 12 fr. 75 pour une cure de dix jours et ne fatigue pas l'estomac. Ttes Pharmacies et Pharmacie de Cahors.

LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Le remède est infallible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers, pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites

